



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

CYCLE DROIT DU TRAVAIL ET DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Anaëlle DONNETTE

Maître de conférences HDR en droit privé à l'Ecole de droit social de Montpellier
Co-directrice du Master Droit et pratique des relations de travail
Co-responsable du DU Certificat d'études spécialisées en Droit social
Responsable du DU Droit social et entreprises internationales
Responsable du DU Droit social et entreprises en difficulté

120€ la séance
90€ / - 2 ans

**Les 5 sessions sont proposées indépendamment les unes des autres.
Les avocats peuvent s'inscrire à une ou plusieurs sessions.**

SESSION 1
8 juin
13h30 - 17h30

Les représentants du personnel dans les entreprises en difficulté

[Pour s'inscrire en visio](#)
[CLIQUER ICI](#)

[Pour s'inscrire en présentiel](#)
[CLIQUER ICI](#)

SESSION 2
9 juin
9h00 - 13h00

Le contrat de travail dans les entreprises en difficulté

[Pour s'inscrire en visio](#)
[CLIQUER ICI](#)

[Pour s'inscrire en présentiel](#)
[CLIQUER ICI](#)

SESSION 3
15 juin
13h30 - 17h30

Les créances salariales 1 : vérification et paiement

[Pour s'inscrire en visio](#)
[CLIQUER ICI](#)

[Pour s'inscrire en présentiel](#)
[CLIQUER ICI](#)

SESSION 4
16 juin
9h00 - 13h00

**Les créances salariales 2 : Les garanties
(privilèges, super privilèges et AGS)**

Pour s'inscrire en visio
CLIQUER ICI

Pour s'inscrire en présentiel
CLIQUER ICI

SESSION 5
7 juillet
9h30 - 12h30

**Articulation des procédures collectives
et
des procédures collectives**

Pour s'inscrire en visio
CLIQUER ICI

Pour s'inscrire en présentiel
CLIQUER ICI

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr